

Code de conduite professionnelle et d'éthique

En vigueur à compter de février 2021



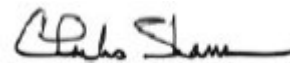
Message du président-directeur général

L'intégrité, les valeurs communes et l'éthique professionnelle de chacun de nos collaborateurs Nouryon constituent le fondement de notre réputation à l'échelle internationale. Associés à nos produits chimiques essentiels, ces éléments forment une plateforme extrêmement performante favorisant la réussite de notre entreprise et notre croissance professionnelle à tous.

Notre conseil d'administration a approuvé le Code de conduite professionnelle et d'éthique de Nouryon qui vient ancrer notre programme de conformité et reflète nos principes opérationnels fondamentaux. Ce Code est complété par nos politiques et procédures qui, ensemble, guideront votre conduite quelle que soit la situation. Notre Code a le plein soutien de la haute direction de Nouryon et doit être respecté par tous les collaborateurs et entrepreneurs Nouryon à travers le monde. Au final, le principal atout de Nouryon est son intégrité et son excellente réputation, et il appartient à chacun d'entre nous de les conserver. Ainsi, il est essentiel que chaque personne travaillant pour Nouryon comprenne et applique notre Code.

Nous vous sommes reconnaissants d'appliquer systématiquement les normes élevées définies dans notre Code et de maintenir notre réputation et notre intégrité.

Sincères salutations,



Charles Shaver

Le Code concerne chacun d'entre nous

Le présent Code aborde nos principes éthiques fondamentaux et la manière dont les collaborateurs et entrepreneurs Nouryon doivent mener leurs activités. Des procédures quotidiennes plus spécifiques sont décrites dans les politiques et procédures de Nouryon. La haute direction de l'entreprise est chargée par le conseil d'administration de veiller à ce que le présent Code et les politiques de l'entreprise régissent les activités de cette dernière. Chacun d'entre nous chez Nouryon doit comprendre les exigences juridiques et éthiques qui s'appliquent à ses activités et à ses domaines de responsabilité.

Le Code ne peut pas couvrir toutes les situations que le personnel Nouryon pourrait rencontrer, mais le principe fondamental de ce Code est que vous meniez à chaque instant vos activités de manière à donner une image favorable de l'entreprise et de vous-même. Si, à l'avenir, il vous arrivait de douter du caractère éthique d'une action, posez-vous les questions suivantes :



Cette action est-elle légale ?



Cette action est-elle conforme au Code ?



Cette action passerait-elle l'examen du public si elle était dévoilée ?



Cette action renforce-t-elle l'image de Nouryon comme entreprise éthique ?

Si votre réponse à ces questions n'est pas un *oui* catégorique, consultez les politiques de Nouryon ou discutez de la situation avec votre responsable ou un membre de l'équipe juridique ou de l'équipe de la conformité avant de poursuivre cette action.

Nous respectons la législation en vigueur

Le respect de la législation constitue la base de notre Code de conduite professionnelle et d'éthique. Nouryon opère dans de nombreux pays et juridictions différents et chaque collaborateur est tenu de respecter la législation en vigueur du pays dans lequel il se rend ou de tout endroit où Nouryon mène ses activités. Bien que les collaborateurs ne connaissent pas forcément l'ensemble des lois, règles et réglementations en vigueur, il est important qu'ils possèdent suffisamment de connaissances à ce sujet afin de savoir à quel moment demander l'aide de l'équipe de la conformité ou de l'équipe juridique. Vous devez prêter une attention particulière aux lois suivantes qui ont des répercussions sur nos activités :

Lois anticorruption : Nouryon s'engage à respecter les lois anticorruption en vigueur, y compris la la Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) des États-Unis, la U.K. Bribery Act et les lois anticorruption de tous les autres pays où nous menons des activités. Il n'est en aucun cas considéré comme acceptable d'offrir, donner, demander ou accepter des pots-de-vin, des ristournes ou tout autre type d'avantage préférentiel inapproprié à une personne ou de la part d'une personne, qu'il s'agisse d'un responsable de parti ou d'un fonctionnaire, d'un candidat politique, d'un partenaire commercial ou d'un collaborateur. Outre le versement d'argent, sachez que les cadeaux, marques d'hospitalité, dons aux partis politiques ou aux organisations caritatives peuvent également constituer un pot-de-vin, une ristourne ou un autre type d'avantage illicite. Nous nous engageons également à faire affaire uniquement avec des partenaires commerciaux qui partagent notre engagement à l'égard de la conformité. Pour de plus amples informations, *veuillez consulter* la [Politique anticorruption](#) de Nouryon.

Lois commerciales et d'import-export : chaque jour, nous transférons des produits, des fournitures et des matières premières depuis et vers des pays du monde entier, et nous devons respecter toutes les lois, règles et réglementations qui régissent ces activités. Parmi elles figurent les règlements relatifs aux contrôles des exportations et des échanges et les lois anti-boycott applicables à tout collaborateur, que celui-ci soit basé aux Pays-Bas, aux États-Unis ou dans tout autre pays, ou qu'il soit citoyen de l'un de ces pays. Ces pays et de nombreux autres prononcent et appliquent également des sanctions à l'encontre de certaines personnes, entités gouvernementales et entreprises à l'échelle internationale, et la portée de ces sanctions peut varier considérablement. Nouryon n'est pas autorisé à mener ses activités dans certaines juridictions, à envoyer des produits ou des équipements dans ces juridictions, ni à faire affaire avec les personnes ou les entreprises ayant fait l'objet de sanctions. Les collaborateurs sont tenus de faire en sorte que Nouryon respecte les lois commerciales et d'import-export en vigueur et de fournir des informations précises et justes sur nos activités aux services des douanes et à toute autorité concernée. Les collaborateurs impliqués dans l'exportation ou l'importation de produits ou de technologies, la vente de produits ou de technologies contrôlés ou les paiements internationaux doivent régulièrement consulter la [Liste des pays sensibles](#) de Nouryon afin de connaître la liste à jour des pays où les transactions sont interdites ou nécessitent une autorisation préalable de la part du service de la conformité.

Lois sur la concurrence, lois antitrust et lois relatives aux pratiques équitables : nous respectons toutes les lois visant à protéger et soutenir la concurrence. Nous devons nous efforcer de traiter équitablement avec les clients, les fournisseurs et les concurrents de Nouryon. Nous ne devons pas tirer un avantage indu de tout partenaire commercial par la manipulation, la dissimulation, l'abus d'informations privilégiées, la fausse déclaration de faits importants ou par toute autre pratique non équitable. Les lois relatives aux pratiques équitables et les lois antitrust protègent la concurrence du secteur en interdisant, de manière générale, les accords formels ou informels entre des concurrents qui cherchent à manipuler ou fixer les prix ou à influencer défavorablement leurs concurrents. Pour de plus amples informations, *veuillez consulter* la [Politique sur la concurrence](#) de Nouryon.

Rassemblement d'informations sur la concurrence : obtenir et utiliser des informations sur la concurrence peut faire légitimement partie du processus concurrentiel, à condition que ces informations soient recueillies de manière appropriée. Toutefois, les informations

commerciales ne doivent être recueillies qu'auprès de sources publiques ou d'organismes d'évaluation. Si vous pensez qu'une personne vous transmet des informations commerciales confidentielles de manière inappropriée, refusez poliment de poursuivre la conversation et signalez immédiatement l'incident au service de la conformité ou au service juridique.

Lois sur le blanchiment d'argent : vous devez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme. Nous ne devons en aucun cas tenter de dissimuler ou de blanchir illégalement des fonds reçus ou de donner une apparence légitime à l'origine de ces fonds. Pour éviter tout acte de blanchiment d'argent, les collaborateurs doivent suivre les procédures de paiement de l'entreprise. En outre, les collaborateurs doivent rester attentifs à toute éventuelle méthode de paiement irrégulière ou inhabituelle, demande de remboursement ou autre transaction suspecte, et la signaler immédiatement au service de la conformité ou au service juridique.

Nous évitons les conflits d'intérêts

Nouryon respecte le droit de ses collaborateurs à gérer leurs affaires personnelles. Néanmoins, nous devons éviter les conduites qui pourraient créer un conflit d'intérêts potentiel ou réel, c'est-à-dire une situation où les intérêts personnels d'un collaborateur interfèrent (ou semblent interférer) avec les intérêts de Nouryon. Tous les conflits d'intérêts réels ou apparents doivent être immédiatement divulgués à notre vice-président exécutif et avocat général, au directeur de la conformité ou, en cas de conflit potentiel impliquant des relations personnelles, à votre représentant RH. Pour de plus amples informations, *veuillez consulter* la [Politique sur les conflits d'intérêts](#) de Nouryon. Exemples de conflits d'intérêts interdits :

Relations personnelles : vous devez réfléchir de manière critique à vos relations personnelles au sein et à l'extérieur de l'entreprise, et signaler et éviter toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts réel ou potentiel. Par exemple, les collaborateurs ne sont pas autorisés à influencer des décisions liées à l'emploi qui concernent un membre de leur famille proche.

Cadeaux et invitations : offrir ou recevoir des cadeaux ou des invitations modestes peut s'avérer bénéfique pour une collaboration commerciale à long terme, à condition que ceux-ci soient raisonnables et appropriés à la situation, ne soient pas offerts en vue d'influencer abusivement une décision commerciale et soient autorisés par les lois et politiques applicables au bénéficiaire. Les cadeaux et invitations doivent toujours être de bon goût, ne pas être extravagants et être considérés comme une marque de politesse et non comme une pratique régulière. Les cadeaux en espèces, ou équivalents, tels que les cartes cadeaux, sont interdits. Contactez le service de la conformité ou le service juridique avant de proposer ou d'offrir tout cadeau ou toute invitation à un fonctionnaire afin de vous assurer que cet acte respecte les politiques de Nouryon et la législation en vigueur. Pour de plus amples informations sur les cadeaux et les invitations, *veuillez consulter* la [Politique générale sur les repas, les cadeaux et les divertissements d'entreprise](#) et la [Politique anticorruption](#) de Nouryon.

Emploi extérieur et intérêts financiers : avoir un emploi extérieur avec un concurrent, client, fournisseur ou vendeur constitue presque toujours un conflit d'intérêts. Un conflit

d'intérêts peut également survenir si vous ou un membre de votre famille proche trouvez un intérêt financier dans une entreprise en concurrence avec Nouryon ou qui effectue des transactions ou cherche à effectuer des transactions avec Nouryon, à moins que l'intérêt financier en question ne constitue l'une des exceptions mentionnées dans notre [Politique sur les conflits d'intérêts](#).

Activités politiques : vos activités politiques doivent être clairement séparées de vos activités professionnelles exercées pour Nouryon. Il est jugé inapproprié d'utiliser les ressources (y compris le temps, les biens ou les équipements) de l'entreprise au profit de ces activités politiques. Avant d'accepter toute fonction publique, vous devez en avertir votre responsable. Toute activité politique menée au nom de Nouryon doit être approuvée conformément aux politiques et procédures de Nouryon.

Nous incarnons des citoyens modèles dans nos communautés

Il incombe à chacun de nos collaborateurs, quel que soit son niveau, de garantir la santé et la sécurité au sein de notre entreprise. Nouryon s'engage à fournir un environnement de travail sûr et à protéger l'environnement, la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de ses clients et des communautés dans lesquelles l'entreprise opère.

Gérance environnementale : nous nous engageons à gérer et préserver les ressources environnementales pour les générations futures. À cette fin, vous devez respecter l'ensemble des lois, règles et réglementations environnementales adoptées par les autorités locales, régionales et nationales, y compris celles gouvernant l'utilisation, le stockage et l'élimination des matières dangereuses. Vous devez signaler au service juridique tout cas de figure où des matières ou déchets dangereux seraient manipulés, transportés ou éliminés de manière inadéquate.

Santé et sécurité au travail : nos collaborateurs ont droit à un environnement de travail sûr, propre et sain qui respecte l'ensemble des lois, réglementations et politiques en la matière, ainsi que les Règles de survie de Nouryon. Tous les collaborateurs Nouryon doivent accomplir leur travail en respectant les normes et pratiques en matière de sécurité. Toutes les activités commerciales doivent être menées en s'assurant que les permis, les approbations et les contrôles nécessaires ont été obtenus. Vous devez cesser immédiatement votre travail et informer votre supérieur en cas de conditions ou de comportements dangereux.

Sécurité des produits : vous devez étiqueter correctement les produits et informer des exigences relatives à la manipulation de ces produits, conformément à la législation en vigueur et aux politiques de l'entreprise.

Droits de la personne et pratiques de travail : Nouryon, et toute tierce partie travaillant avec Nouryon, doit se conformer à toutes les lois du travail en vigueur dans les juridictions dans lesquelles l'entreprise opère. Nous refusons de recourir au travail forcé ou obligatoire, au trafic d'êtres humains ou au travail des enfants, ou de collaborer avec toute tierce partie qui aurait recours à ces pratiques. Nous reconnaissons les droits humains de tous, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Nous gérons les actifs de l'entreprise et les informations confidentielles de manière responsable

Fraude et détournement des ressources de l'entreprise : vous devez suivre tous les processus internes d'approbation et les principes des procédures comptables et d'information financière afin d'enregistrer correctement les transactions et vous assurer qu'elles fassent l'objet d'un examen approprié. Ne créez, n'utilisez ou n'acceptez pas sciemment tout document falsifié en lien avec les activités commerciales de Nouryon et ne demandez ou n'acceptez pas le versement de bénéfices destinés à Nouryon sur votre compte bancaire personnel. Vous ne devez en aucun cas faciliter ou aider un tiers à frauder Nouryon et avez l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger l'entreprise contre toute utilisation abusive de ses ressources. Il est de votre devoir de signaler tout soupçon de tentative de fraude à votre contrôleur de gestion régional ou à votre service de la conformité ou juridique.

Utilisation responsable des fonds de l'entreprise : nous sommes tous responsables de la protection des ressources financières de l'entreprise. Plus précisément, les collaborateurs ne sont pas autorisés à utiliser les fonds de la société pour des cadeaux ou des repas à l'attention d'employés individuels ou en leur honneur (*par exemple en cas de naissance, deuil, fête, mariage, retraite*), sauf s'il s'agit d'une initiative de l'entreprise ou si notre vice-président exécutif et avocat général a donné son accord préalable. Vous êtes cependant autorisé(e) à utiliser ou recueillir des fonds personnels pour des cadeaux ou des événements individuels, tout comme l'entreprise est autorisée à parrainer des repas ou des cadeaux à l'attention d'employés de longue date partant à la retraite.

Utilisation autorisée de la technologie : vous devez protéger les ressources technologiques de Nouryon et faire preuve de discernement lors de leur utilisation. Vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser votre adresse e-mail Nouryon ou l'intranet de l'entreprise pour envoyer ou consulter du contenu offensant ou inapproprié. Les collaborateurs doivent protéger la propriété intellectuelle de Nouryon et toute autre information confidentielle de l'entreprise contre une divulgation abusive à un tiers, ou contre leur utilisation par un tiers.

Informations confidentielles : nous devons préserver la confidentialité de nos propres informations, ainsi que des informations qui nous sont confiées. Nous entendons par informations confidentielles, toutes les informations non publiques susceptibles d'être utilisées par la concurrence ou pouvant nuire à l'entreprise ou à ses clients si elles étaient

dévoilées, telles que : des plans de commercialisation, des données de vente, des données sur les performances financières, des données personnelles sur les collaborateurs ou les clients, des stratégies, des données couvertes par la propriété intellectuelle et des données couvertes par un privilège juridique. Vous devez respecter la législation applicable en la matière et les politiques de l'entreprise lors de la collecte, du stockage et du transfert de ces informations. Il vous est interdit d'utiliser des informations confidentielles de Nouryon pour en tirer des gains personnels ou pour concurrencer Nouryon.

Protection de la propriété intellectuelle : la propriété intellectuelle (PI) constitue l'un des actifs les plus précieux de Nouryon et c'est pourquoi la protection de notre PI est une responsabilité fondamentale pour chaque collaborateur. Chacun d'entre nous est responsable de la protection de nos marques déposées, nos brevets, nos droits d'auteur, nos secrets industriels, et de notre savoir-faire, nos méthodes et nos processus brevetés. Il est primordial que vous ne divulguiez pas à des individus non autorisés, internes ou externes à Nouryon, des informations qui pourraient compromettre la technologie brevetée ou les secrets industriels de Nouryon. Il est tout aussi important que nous respections les droits de propriété intellectuelle valables des tiers. L'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle d'un tiers peut exposer Nouryon et ses collaborateurs à verser des dommages et intérêts et à recevoir des sanctions pénales.

Données personnelles : dans le cadre de vos fonctions chez Nouryon, vous pouvez être amené(e) à créer, découvrir, utiliser, accéder, recevoir ou traiter les données personnelles de nos collaborateurs, clients ou partenaires commerciaux. Vous devez respecter les lois en vigueur et les directives de Nouryon relatives à la protection de la vie privée lors de la collecte, de l'utilisation ou du partage de données personnelles.

Sécurité des données : la garantie de la sécurité des données de Nouryon nous permet de renforcer nos activités en instaurant une relation de confiance entre nos employés, nos clients et nos partenaires commerciaux. Vous devez respecter les politiques de Nouryon relatives à la sécurité des données. Plus précisément, vous devez protéger tous les mots de passe, identifiants utilisateur, cartes d'accès et clés de chiffrement ou d'authentification. Vous devez protéger toutes les informations confidentielles et non publiques, y compris, sans toutefois s'y limiter, les données relatives aux secrets industriels, aux contrats, à la production et à la tarification, ainsi que les données personnelles.

Conservation des documents : vous devez respecter les politiques de gestion des documents de Nouryon et les durées légales de conservation des documents. Ces politiques concernent la conservation et la destruction de tous les documents et supports créés par Nouryon, y compris les documents papier, les fichiers électroniques, les e-mails, les messages instantanés, les vidéos et les bandes de sauvegarde.

Conservation de documents exacts : vous avez le devoir de vous assurer que les documents que vous conservez sont exacts, complets et à jour. Les registres et livres de compte de l'entreprise doivent refléter fidèlement la véritable nature des transactions qui y sont consignées. Il est interdit de créer des registres falsifiés ou trompeurs de toute sorte.

S'exprimer au nom de Nouryon et communiquer prudemment : à moins que vous y soyez

spécifiquement autorisé(e), vous devez vous abstenir de vous exprimer publiquement au nom de Nouryon ou de divulguer publiquement des informations brevetées ou confidentielles à propos de Nouryon. Seuls les collaborateurs y ayant été autorisés peuvent s'exprimer publiquement au nom de Nouryon. Ces derniers doivent toujours s'exprimer de manière véridique, précise et respectueuse.

Par ailleurs, vous devez accorder une grande attention à vos communications professionnelles, quelle que soit la méthode choisie, et vous assurer qu'elles répondent à des normes élevées. Ne présentez pas vos opinions personnelles comme étant celles de l'entreprise. Faites preuve de retenue et de bon sens lorsque vous utilisez les réseaux sociaux et respectez à tout moment les lignes directrices de l'entreprise.

Nous respectons nos collègues

Non-discrimination et lutte contre le harcèlement : la diversité de notre personnel est un formidable atout. Nous nous engageons à garantir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi et ne tolérons aucune discrimination fondée sur l'âge, la race, la couleur de peau, la nationalité, la religion, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou tout autre statut protégé. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement, y compris les commentaires désobligeants fondés sur la race ou l'origine ethnique, ainsi que les avances sexuelles importunes.

Respect mutuel : nous établissons des normes professionnelles élevées et un code éthique strict qui régissent, à tout moment, notre manière d'interagir avec nos clients, nos fournisseurs, nos collègues et le public. Nous traitons les individus avec courtoisie, dignité et respect. Par cela, nous entendons notamment respecter la propriété de Nouryon et des tiers, agir de manière honnête et équitable à tout moment, travailler ensemble pour atteindre de meilleurs résultats et prendre des mesures pour comprendre les lois et coutumes des différents pays dans lesquels nous opérons. Nous appliquons une tolérance zéro concernant les actes d'intimidation, d'hostilité ou de menace.

Mesures disciplinaires et conseils : Nouryon maintient des exigences de rendement et de conduite sur le lieu de travail à travers l'utilisation appropriée de conseils informels, de formation des collaborateurs, de conseils officiels et de mesures disciplinaires, lesquelles peuvent entraîner des sanctions comprenant et pouvant aller jusqu'au licenciement.

Rapports, enquêtes et manquements possibles

Conséquences en cas de violation du Code : la violation de la législation ou du présent Code est prise très au sérieux. Tout collaborateur ou contractuel de Nouryon qui compromet ou enfreint une loi en vigueur ou le Code de Nouryon s'expose à des mesures disciplinaires comprenant et pouvant aller jusqu'au licenciement, à la perte d'avantages liés à l'emploi et, le cas échéant, à des poursuites civiles ou pénales.

Coopération dans le cadre d'enquêtes : il peut vous être demandé de coopérer ou de fournir des informations dans le cadre d'une enquête. Votre entière coopération et assistance sont

exigées et tout manquement à ces obligations sera considéré comme une violation du Code et de la politique de Nouryon.

Non-représailles et confidentialité : nous ne tolérons aucune forme de représailles à l'encontre d'un collaborateur qui aurait signalé en toute bonne foi une violation potentielle ou avérée d'une loi en vigueur ou du Code, ou qui aurait participé à une enquête menée en interne ou par un organisme gouvernemental d'application de la loi. Tout collaborateur pensant faire l'objet de représailles doit le signaler immédiatement par l'un des moyens ci-dessous. La soumission d'un rapport SpeakUp! entachée par la mauvaise foi (p. ex., par extorsion, par chantage ou sans fondement légitime) constitue une violation du Code et entraîne la mise en place de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Exemptions : les exemptions ou exceptions au Code seront accordées à un collaborateur uniquement de manière préalable et dans des circonstances exceptionnelles par le vice-président exécutif et avocat général.

Poser une question, soulever un problème ou signaler une violation : Nouryon s'engage à respecter notre Code en tout temps. Vous devez donc vous exprimer par le biais de SpeakUp! et partager toute préoccupation concernant un comportement inapproprié, contraire à l'éthique ou illégal avec la personne compétente de l'entreprise, notamment :

- Votre responsable
- Un membre de l'équipe de la conformité ou nouryoncompliance@nouryon.com
- Un membre de l'équipe juridique
- Votre responsable RH

Vous pouvez également signaler un problème via SpeakUp!, notre assistance téléphonique confidentielle pour le signalement des problèmes éthiques, disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dans l'une des 30 langues disponibles.

Pour déposer un rapport en ligne ou pour trouver le numéro de téléphone gratuit pour votre pays, rendez-vous sur le site www.nouryon.ethicspoint.com.

Examen et résolution des violations signalées : tout signalement d'une violation potentielle du Code ou de la législation en vigueur sera examiné immédiatement et donnera lieu, le cas échéant, à une enquête. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Politique SpeakUp! et de non-représailles](#) de Nouryon.

Your partner
in essential chemistry
for a sustainable future

Nouryon